

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 30 JUILLET 2021**

PRÉSENTS : Pascal PONCET – Emmanuelle BARLERIN – Jean Paul ROYER – Michel COMPAGNAT – Michaël DAUSSY – Nathalie OSSEDAT – Dominique SCIANDRONE – Antoine CHAMOURET – Solange PERRIER – Clément MOISSONNIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Dominique VIETTI (pouvoir à Jean Paul Royer) – Colette MELON (pouvoir à Mickaël DAUSSY) – Céline VALLAS (pouvoir à Emmanuelle BARLERIN) – Urielle GONARD (pouvoir à Clément MOISSONNIER) – Cyril EPINAT

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Compte rendu précédent :

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 juin 2021.

2 nouveaux points :

Monsieur le Maire demande si deux points non-inscrits à l'ordre du jour peuvent toutefois être ajoutés. Accord de l'assemblée à l'unanimité pour les points 1 et 2 ci-dessous.

1. Détermination d'un tarif pour les forains occupant le domaine public près de la piscine

Les lundis d'été, un petit marché s'organise près de la piscine municipale. S'agissant d'une occupation du domaine public, il y a lieu de solliciter une redevance aux forains présents. (Respect également du principe d'équité vis-à-vis des forains du marché hebdomadaire du jeudi en centre-bourg).

Par rapport au marché traditionnel et hebdomadaire du jeudi ce petit marché a forcément une attractivité moindre et donc un plus petit potentiel client. Monsieur le maire propose d'en tenir compte. L'assemblée confirme et à l'unanimité des membres présents, le montant de 0,25 € le mètre linéaire de banc est voté. (Coût symbolique par soirée)

2. Mise à disposition du contrat P.E.C. à l'A.D.M.R. (Centre de Loisirs)

Le contrat d'Ilona REJONY se termine le 30 juillet 2021. Pour prendre en compte sa mise à disposition à l'A.D.M.R. (au Centre de Loisirs) pour la période des vacances scolaires d'été, une délibération est prise à l'unanimité. Elle précise le tarif de mise à disposition et autorise le maire à signer la convention Commune / ADMR.

1/ DÉCRET TERTIAIRE / PROPOSITION TARIFAIRE DU BUREAU D'ÉTUDES ALTEREA

Monsieur le maire rappelle la nécessité de mettre en œuvre le décret tertiaire visant à mettre en place des mesures permettant d'économiser 30% de consommation énergétique dans les bâtiments communaux tertiaires de plus de 1000 m² et ce d'ici 2030 .(première étape)

La commune est concernée par la salle ERA / Gymnase et l'école publique.

La mise en œuvre de ce décret nécessite une étude énergétique basée sur le relevé des consommations des bâtiments concernés à partir de 2010. Le conseil municipal pense confier cette étude au cabinet ALTEREA retenu par l'UGAP pour travailler au service des collectivités sur le sujet et suit ainsi la proposition du maire.

Le bureau d'études ALTEREA a directement estimé la prestation pour la commune via un devis s'élevant à 5.214,50 € HT. Il est à noter que celui-ci ne prend pas en compte les frais relatifs à l'UGAP à qui il faudra passer cette commande.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer cette commande. Elle sera passée en 2022 l'échéance ayant été repoussée par l'État précise le maire.

2/ CADASTRE INFORMATISÉ LOGICIEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE LA LOIRE (SIEL)

Antoine CHAMOURET et Michel COMPAGNAT ont assisté à une réunion au cours de laquelle la plateforme GéoLoire42 était présentée. Le service rendu se compose d'une option de base (cadastre numérisé) et d'options au fil des besoins (urbanisme, réseaux, points de collecte des ordures ménagères...). Le logiciel utilisé au secrétariat depuis de nombreuses années est devenu obsolète (difficultés de mise à jour avec le service des Impôts notamment). Il est décidé à l'unanimité d'adhérer la mise à disposition de la plateforme GéoLoire42 pour un coût annuel de 240 € par l'intermédiaire du SIEL

3/ CONVENTION TRIPARTITE POUR LA FOURNITURE DES REPAS A LA CANTINE

Il s'agit du renouvellement de la convention liant le conseil départemental de la Loire, le collège Le Breuil et la commune de Saint Just quant à la fourniture des repas confectionnés au collège pour la cantine de l'école publique. Il en est voté à l'unanimité sa reconduction pour une nouvelle période 3 ans à compter du 01^{er} septembre 2021.

4/ CONTRAT D'APPRENTISSAGE A L'ÉCOLE PUBLIQUE

Emmanuelle BARLERIN rappelle que les contraintes sanitaires, le départ à la retraite de Marie-Christine PONCET (poste pourvu par Agnès GOUTORBE), la fin du contrat aidé d'Ilona REJONY, l'effectif croissant des élèves (105), nécessite le maintien d'un bon niveau d'effectif du personnel à l'école publique.

Elle présente un contrat d'apprentissage à conclure avec une personne en CFA AKTEAP (Lycée de l'Aune à Feurs). Le contrat, à plein temps annualisé, débute le 23 août 2021 (jour de la rentrée de l'apprentie au CFA) pour se terminer le 19 août 2022. L'apprentie sera à l'école au Lycée de l'Aune le mercredi et pendant les vacances scolaires, donc sans impact sur le fonctionnement de l'école.

Côté rémunération, après participation de l'Etat, le reste à charge pour la commune sera de 43 % ou de 51 % du SMIC (précision liée à l'âge de l'apprentie à porter dès que possible par le CFA).

Il est décidé à l'unanimité de conclure le contrat d'apprentissage pour affectation à temps plein à l'école publique.

5/ LIGNE FERROVIAIRE THIERS/BOEN : MOTION DE SOUTIEN A LA DÉMARCHE DE RÉOUVERTURE

Cette ligne a été suspendue du fait de la dégradation de la voie en mai 2016 puis fermée en novembre 2016. Il y a lieu de soutenir les usagers, élus, associations et entreprises du Forez, du Puy-de-Dôme et de la Loire qui défende la remise en service de cette ligne d'intérêt général sur 35 km entre Thiers et Boën. A l'instar de certains conseils municipaux, il est pris à l'unanimité une délibération actant le soutien du conseil municipal de Saint Just-en-Chevalet à la réouverture de cette partie de ligne Clermont-Ferrand/Saint Etienne.

6/ DEMANDE DE MONSIEUR JULIEN VYE

Monsieur le Maire indique avoir été contacté par M Julien VYE. Monsieur Julien VYE demande l'acquisition de la partie non traitée (environ 60 m²) du bout du chemin rural de Barret qui conduit à sa propriété et ne dessert que celle-ci. (Partie tramée en rouge à la vue ci-dessous).

À l'unanimité le conseil se dit favorable.

A l'unanimité, il est décidé de lancer la procédure d'enquête publique, de désigner M Pierre Favier comme commissaire enquêteur, de fixer le prix du terrain à 0.30 euros. Un arrêté municipal désignera Monsieur Pierre FAVIER comme commissaire-enquêteur.

Par ailleurs, Monsieur VYE propose de construire un mur de clôture le long du chemin en limite de sa parcelle 0018, délimitant donc celle-ci et le chemin rural de Barret. Il aménagerait ainsi la zone de « transition » entre la voie communale (chemin rural) et sa propriété.

Eu égard à la plus-value apportée aux lieux, le conseil à l'unanimité décide que les frais du commissaire-enquêteur ne lui seront pas imputés.

Resteront toutefois à sa charge, les frais de notaire, de géomètre.



QUESTIONS DIVERSES

- Possible opération d'enfouissement de réseaux aériens avenue du 8 mai et au quartier du Monteillard en partenariat avec le SIEL

Pascal PONCET évoque cette opportunité présentée par le SIEL et informe que le montant des travaux est estimé à environ 300.000 € avec un reste à charge pour la commune d'environ 50.000 €. Il s'agit donc bien d'une réelle opportunité que le conseil municipal veut considérer et voir aboutir si possible. Il est donc demandé au SIEL de poursuivre les études.

Les travaux, si le conseil municipal les confirmait, pourraient être réalisés en 2023.

- Point sur les chantiers en cours :

- Mur route de Juré / monument aux morts :

Il reste à traiter par la SAS FONTIMPE l'enduit et les barbacanes ainsi que, sur le chemin rural, au niveau du 1^{er} virage (en montant) un remblaiement partiel suivi d'un aménagement paysager en long du mur, face au monument aux morts.

- Mise aux normes électriques dans les bâtiments communaux :

L'entreprise SAUV'ELEC a presque terminé à l'école et au dernier étage de la mairie. Elle continuera par le rez-de-chaussée de la mairie puis l'étage intermédiaire (secrétariat, ex bureaux de l'assistante sociale, salle du conseil municipal...) courant août.

S'en suivront les travaux importants à l'église et sur les autres sites.

- Chapelle Notre-Dame du Château :

Le cabinet d'architectes du Patrimoine et ses cotraitants retenus pour la maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche de travaux débutera ses études en septembre par l'avant-projet sommaire (APS).

- Travaux de voirie :

Ils reprendront sur le territoire communal le 16 août prochain.

- Zone de loisirs « le Verdillé » :

Monsieur le maire indique que dans le but de respecter la quiétude de tous les riverains ainsi que celle des usagers du camping, un arrêté municipal est en cours d'élaboration afin d'interdire la circulation des véhicules motorisés (sauf services, secours, organisations de manifestations...) à l'intérieur de la zone de loisirs.

C'était déjà le cas mais l'arrêté précisera les choses et des dispositions techniques seront prises sur le site.

➤ Réunion avec le conseil départemental et la gendarmerie pour vitesse en traversée de bourg et rue de Vichy

Pascal PONCET signale qu'afin de répondre à l'inquiétude croissante des riverains de la rue de Vichy (voirie départementale) face à la vitesse jugée excessive des véhicules, une réunion est fixée le vendredi 24 septembre 2021 à 10 H 00 en mairie afin d'envisager des solutions. Participeront la gendarmerie et le conseil départemental.

➤ Bibliothèque

Pascal PONCET indique que le projet d'installation de la bibliothèque rue d'Urfé, dans le bâtiment communal (ex Boucherie PRAS) avance. Des estimations sont en court afin que le dossier administratif et technique soit présenté au Conseil Départemental dans le courant du dernier trimestre 2021. Clément MOISSONNIER devra remettre également un plan Projet d'aménagement intérieur.

➤ EHPAD / Changement de direction

Pascal PONCET informe que l'EHPAD sera très prochainement placé sous La direction du Directeur de l'hôpital de Montbrison, Monsieur MACKROWIAK.

Monsieur CAPRON est en effet désormais appelé à d'autres fonctions.

Une rencontre entre Monsieur MACKROWIACK et le maire par ailleurs Président du Conseil d'Administration se tiendra en mairie le 09 août prochain.

De plus, lecture est faite par le maire d'un courrier du collectif Ehpads-Familles 42 (et autres départements) informant de son nouveau statut en tant qu'association, désormais présente et partenaire consultée par les institutions de santé.

Ce collectif avait initialement été créé par les familles afin de les représenter et de défendre les droits des résidents notamment suite à la pandémie et à ses conséquences.

➤ « Un été au Château d'Urfé »

L'association pour la Renaissance d'Urfé informe qu'un chantier de bénévoles est présent jusqu'au 16 août. Une buvette accueille le public le jeudi, le vendredi, le samedi et le dimanche de 11 H à 17 H (jusqu'à 19 H le vendredi).

➤ Courrier de « Roannais Tourisme » :

Pascal PONCET donne lecture du courrier de Roannais Tourisme quant à la présentation des différentes actions 2021 : programme estival, refonte du site internet, nouvelle charte graphique, magazines, cartes touristiques... Un office de tourisme commun sera en place dès le 1^{er} janvier 2022, né de la fusion de 4 syndicats d'initiative du roannais, dont celui du Pays d'Urfé.

➤ 18^{ème} rendez-vous des Monts de la Madeleine à la Loge des Gardes

Le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine (SMMM) informe de l'organisation de la traditionnelle manifestation annuelle qui aura lieu les 18 et 19 septembre 2021 à la Loge des Gardes. Le verre de l'amitié est prévu sur place le 19 septembre à 11 H 00.

➤ Répartition du Fond de Péréquation(FPIC)

Pascal PONCET explique qu'il s'agit d'un fond de péréquation mis en place par l'État abondé par les communes et intercommunalités dites « riches » aux profit des communes et intercommunalités dites « pauvres ».

Cette année, Saint Just-en-Chevalet contribue à hauteur de 19.982 €. Il y a quelques années, la commune, à l'inverse, percevait jusqu'à 7.000 € par an.

La prise en compte des taux de fiscalité des communes membres de la CCPU et des taux de la CCPU ont fortement réorienté les choses. Les taux pratiqués sont jugés

globalement et la conclusion qu'en tire l'État est (schématiquement) : « si les taux sont bas alors c'est que les collectivités et l'EPCI sont riches alors ils doivent contribuer ». La commune de Saint Just-en-Chevalet, précise le maire, applique des taux considérés comme moyens par l'État et c'est donc par agglomération des données au niveau de l'intercommunalité et des communes membres que la conclusion ci-dessus évoquée est tirée.

➤ France Services

L'inauguration est prévue le vendredi 03 septembre 2021 à 14 H 30 en présence des dirigeants de la poste mais également de Madame la Sous-Préfète représentant Madame la Préfète, des parlementaires, des conseillers départementaux, du Président de la CCPU, des partenaires institutionnels et locaux, etc.

Par ailleurs, une communication sera distribuée en octobre dans toutes les boîtes aux lettres du territoire de la communauté de communes du Pays d'Urfé, pour informer précisément du rôle de « France Services » auprès des usagers.

Une autre suivra pour expliquer les interfaces entre les structures déjà existantes.

➤ Emmanuelle BARLERIN souhaite fait un point sur :

→ la fréquentation de la piscine municipale : elle précise que la météorologie défavorable couplée à l'instauration du Pass sanitaire obligatoire laisse présager d'un mauvais résultat financier.

→ Les candidatures reçues afin de remplacer l'adjoint technique qui aura les fonctions de responsable de l'unité technique après le départ à la retraite d'Alain DUFOUR en fin d'année. Pour l'instant, 16 personnes ont candidaté, la réception des candidatures est possible **jusqu'au 15 août 2021**.

→ La situation sanitaire en précisant que le centre de dépistage et de vaccination de Saint Just-en-Chevalet reste ouvert à la Maison de Santé. A ce jour, 600 vaccinations sont effectuées chaque semaine.

➤ Divers

→ Clément MOISSONNIER indique que des interventions fréquentes sont faites par les pompiers de Saint Just à la MECS de La Bruyère.

→ Clément MOISSONNIER demande s'il serait possible de faire visiter l'église et plus particulièrement son clocher lors des « journées du patrimoine ». Pascal PONCET répond favorablement même s'il indique que la demande semble tardive pour bénéficier des supports de communication dédiés.

→ Dominique SCIANDRONE informe qu'un des skydômes du gymnase fuit. Jean Paul ROYER répond qu'il prendra contact avec la SAS EXTRAT pour qu'elle y remédie.

Séance levée à 22 H 30